

## **Rapport du Groupe de travail « Pour une valorisation du 24 février 2008 comme date historique »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Veillez trouver ci-dessous les conclusions du Groupe de travail cité en titre, en réponse du Conseil communal à la motion du groupe socialiste « Pour une valorisation du 24 février 2008 comme date historique », acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 30 mars 2009.

### **1. Composition du groupe de travail**

Président : M. Claude-Alain Kleiner, conseiller communal  
Membres : M. Benoît Simon-Vermot, conseiller général, PLR  
M. Baptiste Hurni, conseiller général, SOC  
M. Philippe Vaucher, conseiller général, POP

Avec l'appui technique et logistique de M. Alexis Boillat, chancelier.

### **2. Séances de travail**

Le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, à savoir les :

- jeudi 20 octobre 2009
- samedi 14 novembre 2009
- samedi 21 novembre 2009.

M. Philippe Vaucher a souhaité se retirer du groupe de travail à la suite d'une surcharge de travail. Il n'a donc participé à aucune des séances citées ci-dessus.

S'appuyant exclusivement sur le rapport du groupe de travail, le Conseil communal se plaît à soumettre à votre Autorité un projet modeste, simple mais à la « symbolique » forte, à même de rencontrer l'adhésion de la population. Cette manifestation annuelle va dans le sens de la naissance et du développement d'une nouvelle identité communale, au travers de manifestations marquées par la citoyenneté, une volonté participative articulée autour d'un axe intergénérationnel empreinte d'un désir d'ouverture vers l'extérieur.

Date : 24 février de chaque année, entre 18h00 et 24h00

Lieu : Môtiers – Place du 24 février, Salle des Conférences du collège, Temple

Organisation : « Club du 24 février » placé sous la direction du Dicastère de la culture, des loisirs et des sports

Les principaux éléments retenus pour célébrer cette date historique sont les suivants :

- Rencontre de la population avec ses Autorités politiques
- Invitation d'une commune neuchâteloise (pour 2010 mais possible invitation d'une commune suisse pour les éditions suivantes) et d'une commune étrangère
- Conférence
- Remise d'un prix-citoyen par le biais du « Club du 24 février » à une personne ayant œuvré au rayonnement de Val-de-Travers
- « Cuite d'absinthe », cuvée 2010, étiquette et bouteille spécifiques
- Dépôt et débat autour d'une résolution remise par les jeunes de l'Ecole JJRVdT

Lors de la première célébration 2010, il convient d'ajouter l'inauguration symbolique de la bannière de Val-de-Travers.

Le déroulement et l'organisation fine de la manifestation sera placée sous la responsabilité du « Club du 24 février » présidé par un représentant du Conseil communal.

### **3. Descriptif des moments symboliques**

#### **3.1 Rencontre de la population avec ses Autorités – « Landsgemeinde »**

A l'occasion d'une séance particulière du Conseil général à laquelle la population sera conviée, les jeunes présenteront une résolution aux Autorités et la défendront devant la population qui aura la possibilité de poser des questions. Les groupes politiques du Conseil général s'exprimeront à ce sujet et le Conseil communal prendra enfin position. La résolution sera ensuite soumise au vote populaire « à main levée ».

La résolution, travaillée dans le cadre scolaire, sous la direction d'une équipe de professeurs dans le cadre des leçons d'éducation civique, doit être déposée à la Chancellerie le 1<sup>er</sup> février.

#### **3.2 Conférence**

Un conférencier de renommée internationale sera invité à s'exprimer sur la notion de « réunion des forces » ou de construction citoyenne en Suisse, en Europe ou dans le Monde. Cette conférence aura lieu en principe au Temple de Môtiers.

#### **3.3 « Cuite d'absinthe » cuvée 2010**

La confection d'une cuvée 2010 d'absinthe aux couleurs de la Commune de Val-de-Travers, cuite et mise en bouteille, est prévue sur la Place du 24 février. La mise en vente de 1'000 bouteilles est prévue. L'étiquette spéciale créée et réalisée par un artiste de la Commune sera collée sur une bouteille spéciale.

Le distillateur sera choisi par « l'interprofession ». Un tournus sera établi au cours des années.

La remise symbolique de quelques bouteilles aux représentants des communes invitées marquera la séance du Conseil général, séance au cours de laquelle les Autorités des communes invitées auront l'occasion de s'exprimer.

### **3.4 Invitation de communes suisses et étrangères**

Pour démontrer son esprit d'ouverture, la Commune de Val-de-Travers invite à cette occasion deux communes. Une commune helvétique et une commune d'un pays voisin. Pour l'édition 2010, la Commune de La Tène ainsi que les représentants de la Communauté de communes du Larmont seront invités, par le biais de leurs Autorités.

Les populations de ces deux communes sont invitées à se joindre à la population de Val-de-Travers pour partager la soupe aux pois ou autres grillades sous cantine, sur la Place du 24 février.

Les Autorités sont conviées à un repas à l'Hôtel des Six-Communes.

### **3.5 Remise d'un prix citoyen**

Lors de la séance de la « Landsgemeinde », il sera remis un prix-citoyen symbolique à une personne ayant œuvré en faveur du rayonnement de la Commune de Val-de-Travers.

Cette personne verra ensuite l'empreinte de sa main sur un carreau de ciment de 20x20cm être posée dans l'enceinte de la Place du 24 février, sous le slogan « Aux femmes et aux hommes d'exception, le Val-de-Travers reconnaissant ! ».

### **3.6 Autres divers**

Les diverses manifestations sont placées sous l'organisation du « Club 24 février ». Toutefois, la gestion de la cantine est placée sous la responsabilité d'une société locale d'un village de la commune.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments qui devront encore être mis en forme à la lumière d'un ordre du jour et d'un déroulement de soirée adéquat, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce rapport, répondant ainsi favorablement et classant la motion déposée.

Nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de prendre connaissance du présent rapport.

Val-de-Travers, le 24 novembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LE PRÉSIDENT :                      LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat